



PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 4 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité de suivi de l'influenza aviaire du 3 octobre 2016

La seconde réunion du comité de suivi de l'influenza aviaire s'est tenue lundi 3 octobre 2016 à la préfecture. Il était présidé par la Préfète et co-présidé par le Président du Conseil départemental en présence des services de l'État concernés, des représentants des organisations professionnelles agricoles de la filière volaille et du conseil régional.

Les objectifs de cette rencontre étaient :

- faire un point sur la situation sanitaire,
- évoquer la mise en place des mesures de surveillance et de prévention de la maladie,
- aborder les mesures de soutien financier et économique à la filière.

Près de 15 jours après la levée de la zone de restriction englobant le Sud-Ouest de la France et près d'une semaine après la levée de la zone de surveillance autour des deux foyers résiduels d'influenza aviaire hautement pathogène découverts à la mi-juillet en Dordogne, **les indicateurs sont rassurants.**

Afin de préserver cette situation, une surveillance sérologique va se poursuivre dans les élevages d'ici la fin de l'année à l'échelle nationale et la mise en place de la biosécurité dans les élevages va faire l'objet de contrôles de la part des services vétérinaires.

A des fins pédagogiques, ces contrôles, qui seront réalisés à la demande de la profession (en présence du technicien conseil ou du vétérinaire de l'éleveur), auront pour objet de s'assurer que les éleveurs ont mis en place un plan de biosécurité et des mesures de prévention de l'apparition du danger influenza aviaire en cohérence avec les caractéristiques zootechniques de leur exploitation.

Ils auront également pour objectif d'instruire les demandes de dérogation transitoire à la réalisation de travaux et d'aménagement pour mettre en place la biosécurité ou le passage au fonctionnement en bande unique.

La Chambre d'agriculture a par ailleurs organisé des visites dans des exploitations modèles afin de comprendre et de s'approprier les principes de la biosécurité.

Création de plate-formes de nettoyage et désinfection.

Le transport des palmipèdes a joué, l'automne dernier, un rôle important dans la diffusion du virus. Afin de sécuriser la filière en permettant un nettoyage et une désinfection satisfaisants des camions transportant les palmipèdes, trois plate-formes de nettoyage/désinfection devraient voir le jour à Saint Geniès, Bergerac et Saint Laurent sur Manoire.

De plus, la filière souhaite la création d'une société multi-actionnaires qui rassemblera les propriétaires de plate-formes, les transporteurs et les organisations professionnels afin de rationaliser, tant au plan sanitaire qu'économique, l'utilisation des capacités de nettoyage-

désinfection disponibles.

Soutien financier.

Sur le plan financier, la possibilité d'obtenir une deuxième avance de 20 % sur le montant global de l'aide escomptée dans le cadre du plan de soutien à l'élevage sera offerte aux éleveurs qui ont initialement déposé une demande d'aide.

Les éleveurs situés dans le périmètre interdit autour de La Dornac et qui ont été bloqués durant plus de 2 mois bénéficieront d'une aide versée par le Fonds de mutualisation sanitaire et environnement.

Plan de soutien financier à la filière agricole

- Indemnisation des producteurs de palmipèdes : 3,24 millions d'euros d'avance versée, pour 223 éleveurs
- Indemnisation du maillon sélection accovage : 187 000 euros
- Avance remboursable aux entreprises aval du secteur : 300 000 euros
- Soutien aux investissements en biosécurité : 487 000 euros

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT ☎ 05.53.02.24.07 aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24 –  @Prefet24
